

À Paris, le 29 août 2019

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 28 août 2019

Réunie le 28 août 2019, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 70 – Monsieur LEGNAME (JDA DIJON)

Rencontre de Jeep® ELITE – JDA DIJON BASKET / LE MANS SARTHE BASKET du 14 mai 2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Un match ferme de suspension (par révocation de la sanction avec sursis prononcée le 23 novembre 2017).**

La décision s'appliquera sur la rencontre suivante :

- Coupe de France ROBERT BUSNEL 1/64 (DIJON / NANTERRE le 17 septembre 2019)

Affaire 71 – Monsieur JULIEN (JDA DIJON)

Rencontre de Jeep® ELITE – JDA DIJON BASKET / LE MANS SARTHE BASKET du 14 mai 2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Un avertissement**

Affaire 72 – Monsieur LELOUP (JDA DIJON)

Rencontre de Jeep® ELITE – JDA DIJON BASKET / LE MANS SARTHE BASKET du 14 mai 2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Dispense de peine**